

**COMMISSION ECONOMIQUE POUR  
L'AMERIQUE LATINE ET LES CARAIBES (CEPALC)**

**RAPPORT BIENNAL  
(16 avril 1992 – 27 avril 1994)**

**CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL  
DOCUMENTS OFFICIELS, 1994  
SUPPLEMENT N° 18**



**NATIONS UNIES  
Santiago du Chili, 1994**

## 533(XXV) INSERTION INTERNATIONALE

La Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes,

Ayant présente à l'esprit la résolution 519(XXIV) adoptée par la Commission à sa vingt-quatrième session dans laquelle elle demande au secrétariat d'accorder la priorité à l'examen de la conjoncture internationale, y compris l'évolution du commerce et des exportations de la région, ainsi que du financement intérieur et extérieur du développement,

Rappelant la résolution 521(XXIV) adoptée par la Commission lors de cette même session dans laquelle elle charge le Secrétaire exécutif de poursuivre l'étude de mesures propres à améliorer la compétitivité, compte tenu des tendances et des exigences du système de production, des activités de formation et des expériences sur le plan de la diffusion du progrès technique,

Prenant en considération le fait que les stratégies de développement de nombreux pays de la région ont récemment fait l'objet d'une réorientation dans le sens d'un rapprochement vers l'économie internationale, par le biais d'importantes réformes économiques et commerciales, une intensification des efforts pour promouvoir les exportations et une libéralisation des importations,

Tenant compte que ce redressement économique s'inscrit, dans la plupart des cas, dans un contexte de stabilité accrue au niveau des prix, et que ce processus est basé sur l'essor des exportations, sur la reprise des courants financiers extérieurs et sur la diversification des sources de financement,

Reconnaissant que l'amélioration notable de l'accès au financement extérieur a contribué à la croissance dans un contexte de stabilité des prix, sans que cela se soit pour autant traduit par un accroissement proportionnel des niveaux d'investissement, et a engendré des pressions sur le taux de change susceptible de freiner les efforts pour promouvoir les exportations,

Considérant qu'en dépit des progrès accomplis en matière de compétitivité, de diversification des exportations et de capacité de gestion des entreprises, les efforts pour promouvoir les exportations ont été partiellement entravés par l'existence de barrières internationales, une situation défavorable des termes de l'échange et une faiblesse des liens entre les exportations et le reste de l'économie au niveau de la production,

Rappelant que, compte tenu de l'ampleur des ouvertures commerciales, le rythme et les modalités d'amélioration des niveaux de bien-être dépendent aujourd'hui davantage de l'encouragement de la compétitivité, de la promotion d'activités porteuses en termes d'exportations et de l'examen adéquat des débouchés et des obstacles que présentent les marchés internationaux,

Tenant compte également qu'il convient dès lors d'adopter des politiques intégrales visant à renforcer la compétitivité internationale sur différents fronts,

1. Accueille avec satisfaction le document élaboré par le secrétariat de la CEPALC intitulé América Latina y el Caribe: políticas para mejorar la inserción en la economía mundial, qui fait suite, d'une manière satisfaisante et plus approfondie, à la démarche analytique amorcée lors des vingt-troisième et vingt-quatrième sessions et constitue un cadre référentiel pertinent et actualisé pouvant servir

d'orientation aux efforts constamment déployés par les gouvernements en vue d'améliorer l'insertion des pays de la région au sein de l'économie internationale;

2. Approuve l'analyse du secrétariat quant au fait que, pour garantir des effets durables, la transformation du processus de production dans un climat d'équité passe par une amélioration de l'insertion internationale des économies nationales aux courants dynamiques d'échange des biens et des services, d'investissement, de technologie et de financement;
3. Souligne l'approche intégrée en matière de compétitivité sur laquelle est fondé le document, et qui fait ressortir les liens existant entre la gestion macro-économique, la politique commerciale, l'effort de production, la diffusion de la technologie, les encouragements à l'exportation, la formation, la qualité et la productivité au niveau des processus de production et le développement des marchés financiers;
4. Est d'avis qu'il convient que les économies soient davantage en mesure de tirer parti des cycles d'expansion du commerce international et régional, et aussi de faire face aux cycles négatifs et à l'instabilité financière, moyennant la diversification des produits et des marchés, la promotion de l'investissement et d'alliances extérieures, l'application de mécanismes internes de stabilisation et le renforcement des relations entre les exportations et les autres activités productives;
5. Lance un appel à la communauté internationale afin qu'elle respecte les nouvelles normes et les nouveaux principes du système commercial multilatéral ouvert, transparent et non discriminatoire, et formule l'espoir que la nouvelle Organisation mondiale du commerce constitue effectivement un pas en avant sur la voie de la libéralisation des échanges commerciaux, facteur-clé des stratégies d'insertion internationale adoptées par les pays de la région;
6. Note avec satisfaction le caractère continu des courants privés de financement accordés à plusieurs pays de la région, en espérant qu'ils s'étendent à tous les autres pays, et la conscience de l'importance que revêt la garantie de ces investissements par le biais d'instruments internationalement reconnus;
7. Recommande au secrétariat de la CEPALC d'assurer la vaste diffusion du document envisagé et de favoriser le dialogue sur les éléments qu'il renferme entre les gouvernements, les chefs d'entreprise, les travailleurs et les milieux universitaires;
8. Charge le secrétariat d'encourager l'étude et l'échange actif des expériences régionales et extra-régionales quant aux politiques propres à améliorer l'insertion internationale des économies;
9. Prie le secrétariat d'étudier plus en profondeur les expériences en matière de formation au niveau des travailleurs et des entreprises, le comportement des entreprises de pointe, les effets des différentes modalités d'insertion internationale en termes d'emploi et de répartition, la diffusion technologique et la mise en place de systèmes de qualité et d'encouragement de la productivité;
10. Demande au secrétariat de privilégier les questions suivantes:
  - a) le réaménagement des politiques publiques en fonction d'une stratégie intégrée de compétitivité, fondée sur le progrès technique, une plus haute valorisation des ressources humaines et la promotion des activités porteuses d'exportations;

- b) les principes directeurs en matière de politique meso-économique (éducation et formation, innovation et diffusion technologiques, promotion des exportations et des investissements, financement et gestion de l'infrastructure) qui figurent dans le document, ainsi que leur corrélation avec les facteurs macro- et micro-économiques dans les activités de promotion de la compétitivité;
- c) l'articulation productive et commerciale au sein des filières d'exportation, moyennant l'étude des relations de sous-traitance, l'exportation indirecte, le renforcement de la petite et moyenne entreprise et son incorporation aux efforts de développement des exportations, ainsi que l'insertion des pays aux filières mondiales de commercialisation et de transport;
- d) les instruments de politique budgétaire, monétaire et de change permettant d'améliorer l'apport des courants financiers à la stabilité macro-économique et à la formation de capital;
- e) les instruments qui soient de nature à améliorer l'accès de la région aux marchés financiers internationaux, ainsi que la réglementation prudente qui assure le bon fonctionnement des marchés financiers nationaux;
- f) l'adaptation appropriée des instruments de promotion de la production et des exportations pour les rendre utiles aux économies se trouvant à divers stades d'internationalisation. Ces instruments devraient respecter les prescriptions du GATT et les dispositions des nouveaux accords commerciaux qui représentent des mécanismes d'insertion des économies de la région au marché mondial.